CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E101562** **VALABLE JUSQU'AU** **26/04/2027**

ÉDITÉ LE 11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 539 542 001

Siret : 539 542 001 00018

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 284751 /

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 486471E1244000/001 520443/11

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 486471E1244000/001 520443/11

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : RANNOU CHRISTOPHE

5 RUE DE LA ROCHE BLANCHE
ZA DE LA ROCHE BLANCHE
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

Téléphone : 02 41 30 51 90 **Fax :**

Portable : 06 84 71 66 34

Responsabilité légale :
RANNOU CHRISTOPHE CO-GÉRANT / RANNOU SOPHIE CO-GÉRANTE

Site Internet : http://www.ets-rannou.fr/

E-mail : contact@ets-rannou.fr

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 697 788 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/02/2026 11:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E101562** **VALABLE JUSQU'AU** **26/04/2027**

ÉDITÉ LE **11/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2012
Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 539 542 001

Siret : **539 542 001 00018**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 284751 /

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 486471E1244000/001 520443/11

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 486471E1244000/001 520443/11

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **RANNOU CHRISTOPHE**

5 RUE DE LA ROCHE BLANCHE
ZA DE LA ROCHE BLANCHE
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

Téléphone : 02 41 30 51 90 **Fax :**
Portable : 06 84 71 66 34

Site Internet : http://www.ets-rannou.fr/
E-mail : contact@ets-rannou.fr

Responsabilité légale :
RANNOU CHRISTOPHE CO-GÉRANT / RANNOU SOPHIE CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur,Couvreur,Maçon,Plâtrier / Plaquiste)	12/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	30/06/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/02/2026 11:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.